

Refus de l'importation et exploration des gaz et pétroles de schiste, protection des sols

L'engagement : Nous nous opposons à l'exploration comme à l'exploitation du gaz de schiste et du pétrole de schiste en Europe. Nous porterons la première directive de protection des sols.

Objectif : Enrayer la dégradation généralisée des sols à l'échelle mondiale dont les conséquences sont partout dévastatrices. L'extraction de gaz et de pétrole de schiste et de houille altère durablement la qualité de nos sols. Elle ne peut pas être la béquille pour pallier la hausse des prix du pétrole.

Quelle urgence ?

- Dans les deux cas pétrole ou gaz (sous forme de Gaz Naturel Liquéfié (GNL)), la méthode d'extraction, extrêmement dommageable pour l'environnement, est la même : forage très profond et fracturation de la roche via injection d'eau sous haute pression et de produits chimiques. Ces gisements étant généralement de très petites tailles, cela oblige les compagnies exploitantes à forer un grand nombre de puits pour produire des volumes conséquents d'hydrocarbures. Les effets sont dévastateurs pour les sols : pollution des nappes phréatiques et donc contamination des eaux, poches de gaz extrêmement inflammable en surface, remontée du pétrole en surface par capillarité et donc contamination des pâturages...
- En obtenant l'interdiction de la fracturation hydraulique en 2011, les collectifs citoyens contre les hydrocarbures de schiste ont écarté leur exploitation sur le territoire national. Mais pas son importation. Sous l'impulsion des multinationales françaises, encouragées par la Commission européenne et les pouvoirs publics, le gaz de schiste américain, à l'impact écologique, sanitaire et climatique désastreux, arrive en France
- Il est extrêmement difficile de connaître le montant des importations de gaz et de pétrole de schiste en Europe car le sujet est sensible et les circuits commerciaux et de transports très opaques (compagnies maritimes sous pavillon de complaisance, traders ...) mais c'est certain qu'elles existent en France comme ailleurs en Europe et ce d'autant plus que pour certains pays de l'Est notamment c'est un gage de moindre dépendance énergétique vis à vis du gaz russe.
- Pouvant être jugée comme une restriction discriminatoire au commerce international, une telle interdiction serait sous le coup d'une condamnation devant l'OMC ou un tribunal d'arbitrage privé : puisque la consommation de GNL américain sur le territoire européen ne générerait pas plus de pollution que du GNL d'un pays tiers, une telle interdiction pourrait être jugée comme injustifiée et conduire à une sanction et à des mesures de rétorsion. Sauf à changer les règles internationales du commerce et de l'investissement.
- Une interdiction d'importation ne sera pas facile à obtenir. Pour tenter d'amadouer Donald Trump, la Commission européenne s'est en effet engagée à accélérer l'importation de gaz américain.

- Depuis le 25 juillet 2018, date d'une déclaration conjointe États-Unis-UE prenant notamment cet engagement, les importations de GNL ont augmenté de 181 %, faisant des États-Unis le troisième fournisseur de l'UE en 2019 (12,6 %). L'Europe souhaite désormais obtenir une *«simplification des règles américaines pour que le GNL américain puisse être exporté en plus grandes quantités vers l'UE»*. C'est l'un des objectifs cachés des négociations commerciales qui pourraient s'ouvrir entre les États-Unis et l'UE, alors que Donald Trump menace désormais d'augmenter les droits de douane sur les voitures européennes. Il est urgent d'agir !

Nos propositions :

- Opposition à toute ratification d'accord bilatéral entre les USA et l'UE dans la mesure où des importations d'hydrocarbures issus de la fracturation hydraulique serait permise.
- Création d'une directive sur la protection des sols, afin d'interdire définitivement l'extraction des hydrocarbures de schistes sur le sol européen.